

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 6'229'100.- pour financer le Projet de développement régional agricole du Gros-de-Vaud

1. PREAMBULE

La commission ad hoc chargée d'examiner l'objet cité en titre a siégé le jeudi 28 août 2025, de 9h00 à 9h45, au Parlement. Sous la présidence de M. Stéphane Jordan, elle était composée de Mmes Cendrine Cachemaille, Monique Hofstetter, et de MM. Alexandre Berthoud, Jean-Rémy Chevalley, Philippe Jobin, Yannick Maury, Yves Paccaud, Patrick Simonin, Blaise Vionnet et Marc Vuilleumier. Ont participé à la séance : Mme Valérie Dittli, Département de l'agriculture, de la durabilité, du climat et du numérique (DADN), M. Pascal Hottinger, Directeur, Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), DADN, Mme Marie Rochat, Cheffe de projet, Économie rurale, DGAV, DADN.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

D'autres PDRA ont été développés dans l'Ouest vaudois en 2022 ou le Pied du Jura en 2013, par exemple. De tels projets sont le résultat d'une intense collaboration au sein d'une région et comportent un aspect financier avantageux, car ils peuvent bénéficier d'un soutien sur le plan des améliorations foncières et de la Confédération. Ce PDRA¹ comprend une mesure collective et sept « projets partiels » pour un total de 29 millions de francs environ, avec une répartition entre Canton (6'229'100 francs), Confédération (6'229'100 francs) et porteurs des projets (16'624'803 francs).

Le canton de Vaud étant le plus grand producteur de céréales du pays (27 % de la production), il est légitime qu'il abrite une capitale du blé et du pain à la hauteur de cette renommée. Par ailleurs, le lien ville-campagne se retrouvera renforcé par les infrastructures prévues dans ce PDRA.

3. DISCUSSION GENERALE

L'ensemble de la commission salue ce PDRA. Un-e commissaire relève son intérêt prépondérant pour le Gros-de-Vaud. Au vu des défis économiques, environnementaux et sociaux que doit relever l'agriculture, le projet est essentiel au soutien de ce secteur. Ce PDRA assurera la vitalité du territoire face aux enjeux actuels. Le-la commissaire souligne aussi la solidité des bases légales, la participation financière de la Confédération, la coordination étroite entre les acteurs locaux, ainsi que le caractère urgent d'une décision cantonale et d'un investissement pour disposer des moyens cantonaux et fédéraux. A ce sujet, la question se pose de savoir si, dans la perspective du tarissement des ressources cantonales, des garanties peuvent être données pour ce projet.

¹ Le Conseil d'Etat a communiqué sur ce Projet de développement régional agricole (PDRA) du Gros-de-Vaud le 19 mai 2025 : <https://www.vd.ch/actualites/communiqués-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communique/projet-de-developpement-regional-agricole-du-gros-de-vaud>

Les enjeux financiers se situent plutôt du côté de la Confédération, qui a annoncé un plan d'économies conséquent et plusieurs changements, répond la cheffe de département. Il y a une enveloppe à disposition pour chaque année ou deux ans. Il faut que ce projet entre dans l'enveloppe actuelle, ne sachant pas si la prochaine sera encore dotée de la même manière. Du côté cantonal, aucun problème n'est identifié.

Un-e autre commissaire relevant les multiples intérêts et avantages du projet notamment sur le financement et la répartition des coûts s'étonne qu'il n'y ait pas davantage de PDRA.

Un-e commissaire² salue l'intégration, dans le projet, de lieux excentrés par rapport à Echallens comme le plateau du Jorat, et Oulens-sous-Echallens et Sugnens. Cet investissement, qui reste raisonnable, satisfera la population du Gros-de-Vaud. Les amortissements représentent une charge de l'ordre de 390'000 francs par année. L'impact économique et en matière d'image, ainsi que le renforcement du lien ville-campagne sont très intéressants. Plus nous travaillons sur ce lien pour que les gens se parlent et partagent leur vision, plus nous serons forts dans le canton.

L'aspect « amélioration des conditions de vie des familles paysannes » est questionné : un tel projet permettra-t-il de favoriser une agriculture paysanne plutôt qu'une agriculture de très grandes exploitations, et d'améliorer les revenus des paysans ? Le projet contribue à rendre l'agriculture plus autonome sur place, notamment avec un moulin, indique la cheffe de département, et à diversifier les activités et les revenus, en particulier grâce au renforcement des circuits courts et à la vente directe. Toutefois, pour améliorer les revenus des paysans, il faudrait davantage qu'un PDRA. Un autre avantage du projet : des blés d'espèces anciennes, intéressantes écologiquement plus qu'économiquement, pourront être cultivés à nouveau.

Un-e commissaire salue les éléments de durabilité écologique et économique du projet, ainsi que la création de l'Espace du Blé et du Pain à Echallens sur le site du Moulin existant, bienvenue au vu de la nécessité de rénover le musée actuel.

Un-e commissaire fait référence à la forte identité régionale liée au blé et au pain, qui sera pérennisée. L'Espace du Blé et du Pain permettra d'en faire la promotion et rendra facilement accessible, à l'achat, l'ensemble des produits de boulangerie. Tout cela fait aussi partie d'une économie circulaire, ajoute un-e commissaire, Les boulangers-pâtisseries cherchent des blés différents pour élargir la gamme et se démarquer des grandes surfaces ; le PDRA est intéressant à ce titre également.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Seuls les chapitres qui ont fait l'objet de commentaires ou de questions sont mentionnés ci-dessous.

1.4 Projet de PDRA Gros-de-Vaud

Des renseignements sont demandés sur la répartition des charges d'exploitation du *shop* et du *tea-room* prévus à l'Espace du Blé et du Pain (p. 13). Le *tea-room* fait partie du projet global ; la répartition des investissements par projet est présentée dans le tableau (p. 22), signale la cheffe de département, et un-e commissaire apporte des éléments explicatifs. Une fondation sera propriétaire de l'Espace du Blé et du Pain et, comme maintenant au Musée du blé et du pain, une société exploitera le *shop*. L'activité sera fiscalisée. Tous les boulangers de la région sont en faveur du projet ; ils ne considèrent là aucune concurrence déloyale. Ce *tea-room* amènera de l'argent, permettra de payer le loyer et l'amortissement de la dette liée au prêt pour le projet.

La cheffe de département et le directeur général de la DGAV valident ces propos. L'intérêt commercial se retrouve à plusieurs endroits. Pour le projet partiel 2 – centre collecteur, Echallens, une centaine d'agriculteurs amèneront leur blé. La structure juridique est la coopérative pour que le plus de personnes puissent adhérer.

Une erreur est relevée en page 16 : il faut remplacer Montanaire par Montilliez (Buvette d'alpage de Sugnens).

La cheffe de projet en économie rurale ne dispose pas du calcul détaillé de la marge sur la vente (1.4.6, pâturage de Denez), effectué par les exploitants. Elle explique à un-e commissaire qu'il s'agit de la marge brute, raison pour laquelle le montant indiqué est élevé.

² déclare avoir collaboré à un groupe technique pour élaborer la structure juridique du projet.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'article 1 du projet de décret est accepté à l'unanimité.

L'article 2 du projet de décret est accepté à l'unanimité.

L'article 3 du projet de décret est accepté à l'unanimité.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le projet de décret est accepté à l'unanimité en vote final.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité.

Rueyres, le 22 septembre 2025

*Le rapporteur :
(Signé) Stéphane Jordan*